



ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Aux parents des élèves de 3^{ème}

Votre enfant sera l'année scolaire 2021/2022 en classe de seconde.

Vous pouvez, sans attendre le résultat de son orientation, faire une demande de bourses lycée – si vous êtes concernés - soit :

- **En remplissant un formulaire à demander à l'accueil du collège** et en le redonnant complété, signé avec la ou les pièces demandées. Vous pouvez faire cette demande papier **entre le 17 mai et le 6 juillet** (au collège) et **entre le 2 septembre et le 21 octobre 2021**.
- **Vous pouvez également faire votre demande en ligne entre le 28 juin et le 6 juillet** et **entre le 2 septembre et le 21 octobre 2021**.
- **Attention** : vous pourrez faire votre demande en ligne uniquement si vous n'avez pas déposé de demande papier.
- Pour la demande en ligne, vous devez vous connecter au portail *Scolarité-Services*
- Le collège vous a déjà fourni en début d'année scolaire l'adresse de connexion (de type <https://teleservices.ac-caen>), votre identifiant et votre mot de passe.

POUR INFORMATION, un mail a été transmis sur vos boîtes le 18 mai 2021, ceci afin de cibler le plus de parents d'élèves de 3^e.

Le secrétariat des Affaires Financières le 18/05/2021